



## SOMMAIRE

- ⊙ Entre la terre et l'eau: un monde à protéger 2
- ⊙ Mission dans l'ouest 4
- ⊙ Dossier: EAU 6
- ⊙ L'incinérateur de Québec : L'éléphant blanc devenu bête noire 9
- ⊙ Johannesburg: Sommet de la dernière chance ? 11
- ⊙ Internaliser les coûts sociaux des transports 13

*Tenue du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002*

*Lisez l'article spécial en page 11*

## Entre la terre et l'eau : *un monde à protéger*

**Lily-Pierre Lacerte**  
CRE-Capitale nationale

Les zones humides, milieux très riches au plan biologique, constituent un patrimoine commun de grande valeur. Les milieux humides forestiers représentent les habitats les plus diversifiés et les plus productifs de notre province. C'est pourquoi le Conseil régional de l'environnement — Région de la Capitale nationale élabore présentement le projet «Entre la terre et l'eau: un monde à protéger» qui vise, à protéger et à mettre en valeur les milieux humides, en forêt privée, de la région 03.

Écosystèmes particuliers, ces zones humides assurent plusieurs rôles qui sont essentiels à la qualité de vie des êtres humains. Par exemple, lorsque le niveau des rivières est haut, elles retiennent le surplus d'eau et le libèrent lentement, protégeant ainsi le milieu environnant des inondations destructrices. De plus, la végétation des milieux humides ralentit le débit des eaux de surface et combat ainsi les forces

érosives des niveaux d'eau élevés. Elle a aussi la propriété de filtrer les eaux de surface, en éliminant les nitrates et les phosphates nocifs, offrant ainsi une eau de meilleure qualité. En effet, un milieu humide de quelques dizaines d'hectares a une capacité de filtration et d'épuration des eaux usées équivalente à celle d'une usine de traitement des eaux de plusieurs millions de dollars.

*suite en page 2*

# un monde à protéger



Pourtant, malgré une sensibilisation croissante de la population en regard de l'importance des milieux humides, leur destruction se poursuit à un rythme rapide et ce, en faveur du développement urbain, agricole et industriel. Bouleverser ces environnements particuliers, d'une manière ou d'une autre, peut avoir des conséquences graves sur la survie des espèces qui s'y retrouvent. Au Québec, on estime que plus de 50% des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables se concentrent dans les milieux humides. Ces zones sont aussi des habitats importants pour une foule d'espèces fauniques, y compris les amphibiens et les reptiles qui, dans une large proportion, ont un statut précaire. De plus, plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs et aquatiques utilisent les milieux humides comme halte migratoire ou comme site de nidification.

Dans une perspective de développement durable, harmonieux et concerté, le projet «Entre la terre et l'eau: un monde à protéger» est une réalisation de développement préventif visant à protéger les milieux humides, à minimiser les empiètements de l'urbanisation sur ces milieux et à gérer efficacement les activités des citoyens vivant à proximité.

## Évaluer la richesse des milieux humides forestiers de la région, accentuer leur conservation en favorisant la protection...

L'intégration des différentes composantes de l'environnement, liées à l'écosystème, à la société et à l'économie, constitue une approche de gestion, privilégiée et nécessaire, dans une perspective de développement durable. La gestion intégrée des ressources implique le partage, la mise en commun de ressources et le transfert de connaissances en vue d'atteindre les objectifs que partagent les intervenants du milieu oeuvrant dans diverses sphères d'activités. Par la participation des propriétaires, des municipalités, des collectivités et des divers organismes oeuvrant en environnement, le projet «Entre la terre et l'eau: un monde à protéger» du CRE-Capitale nationale intègre bien cette nouvelle stratégie d'action.

Les objectifs d'un tel projet sont donc d'évaluer la richesse des milieux humides forestiers de la région de la Capitale

nationale, pour ensuite accentuer leur conservation en favorisant des engagements de protection, qui se traduiront par la signature d'ententes volontaires avec les propriétaires. Deux autres objectifs s'y rattachent: préserver ou accroître la productivité faunique et floristique dans les milieux humides et, enfin, susciter un changement de comportement chez les intervenants du milieu (propriétaires, population environnante, regroupements de citoyens riverains, municipalités, instances gouvernementales, etc.) à l'égard de la protection des milieux humides. Ce dernier objectif sera réalisable grâce à l'information transmise aux principaux intervenants, à leur sensibilisation à l'importance de ces écosystèmes et aux actions qu'ils peuvent poser pour leur préservation. Le partenariat entre les différents organismes sera soutenu, tout en favorisant le transfert d'informations recueillies par la réalisation du projet. Enfin, les MRC impliquées auront elles aussi un rôle à jouer, rôle qui se traduira par l'intégration des milieux humides dans leur schéma d'aménagement et par l'attribution d'un zonage particulier pour permettre leur conservation.

## Rencontres!

Les milieux humides seront sélectionnés à partir de divers critères préétablis. Le projet impliquera environ 25 propriétaires et près d'une centaine d'hectares sur le territoire de la région 03.

Une première rencontre avec les propriétaires des milieux sélectionnés sera d'abord effectuée afin d'obtenir un accord verbal quant à la poursuite du projet sur leur boisé. Ensuite, nous procéderons à la caractérisation de chaque milieu choisi, par la prise de données et par la photographie du milieu. Une fois les données recueillies compilées, des cahiers seront élaborés pour chacun des propriétaires. En plus de présenter l'ensemble des résultats, les cahiers contiendront diverses recommandations qui assureront la protection et la mise en valeur de leur milieu humide.

Enfin, une deuxième rencontre avec les propriétaires est prévue pour la remise de leur cahier et la signature de leur déclaration d'intention.

## Un projet qui cadre avec les objectifs du ministère de l'Environnement.

Dernièrement, le ministère de l'Environnement a annoncé un soutien financier d'un million de dollars pour la conservation volontaire en milieu privé; il a ainsi mis sur pied le programme «Partenaire pour la conservation volontaire» afin d'augmenter la superficie des aires protégées. Le projet «Entre la terre et l'eau: un monde à protéger» reflète parfaitement tous les objectifs de ce programme.

### LE BULLETIN D'INFORMATION

– Coordination –

Halim Tazi

– Collaborateurs pour ce numéro –

Mélissa Auclair • Caroline Brodeur

Mario Denis • Lily-Pierre Lacerte

Pascal Laliberté • Jean-Paul Lawlor

Richard Legault • Annie L'heureux

Jacques Lortie • Valérie Malka

Michel Ouellet • Marie-Claude Roy

Marie-Josée Thétreault • Alexandre Turgeon

– Conception graphique –

Corsaire design

info@corsairedesign.com

– Photographie de la couverture –

Lily-Pierre Lacerte et Benoit Couture

– Date de tombée des textes et publicités –

15 septembre 2002

### Conseil régional de l'environnement

Région de la Capitale nationale

(CRE-Capitale nationale)

1085 Salaberry, bureau 316

Québec, Qc, G1R 2V7

Téléphone: (418) 524-7113

Télécopieur: (418) 524-4112

Courriel: halim.tazi@cre-capitale.org

*Ce bulletin est reproduit par les Copies de la Capitale sur papier Kraft 100% recyclé.*

*La maquette a été produite avec une cartouche d'encre réusinée par*

*ARC: (418) 845-4114 • 1-800-717-1272*

*Dépôt légal:*

*Bibliothèque nationale du Québec, 1997*

*ISBN/ISSN 1206-9388*

En plus de permettre l'atteinte de certaines orientations mentionnées dans le *Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007*, le projet répond à quelques-uns des objectifs de la future *Politique sur la gestion de l'eau*, qui devrait être adoptée sous peu par le gouvernement du Québec

En outre, les terres humides choisies seront prises en considération par les municipalités dans l'élaboration de leur schéma d'aménagement, mesure qui est maintenant requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet offre donc aux municipalités l'opportunité d'être proactives en matière d'environnement; il représente une véritable assurance nature qui se traduira par des gains pour tous en matière de protection de l'habitat.

### Où en sommes-nous ?

Au moment d'écrire de cet article, plusieurs partenaires nous ont confirmé leur appui : le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec (CRCDQ), le Conseil régional de l'environnement – région Chaudière-Appalaches (CRECA), la Corporation

d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA), l'Agence des forêts privées de Québec (AFPQ), le Club des ornithologues de Québec inc. (COQ) et les Conseillers forestiers de la région de Québec. La Fondation de la faune du Québec, par son *Programme d'aide à la protection des milieux humides en milieux forestiers sur terres privées*, a confirmé une aide financière de 20000 \$.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative isolée, le CRE-Capitale nationale pose déjà des gestes en matière d'aménagement, sur son territoire, qui favorisent le maintien de la diversité biologique ainsi que la protection des milieux humides.

Il s'avère de plus en plus essentiel d'agir là où se concentre la majorité des populations humaines. Comme le nombre d'habitants de la région de la Capitale nationale s'élève à au moins 700 000, il est donc d'autant plus nécessaire de préserver les milieux humides qui, de surcroît, dans la région 03 située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, sont beaucoup moins nombreux que sur la rive sud. ☞



© Benoit Couture

*Grenouille des marais (Rana palustris). On la retrouve elle aussi parmi les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette espèce est présente dans plusieurs régions du Québec, dont la région de la Capitale nationale.*




© Benoit Couture

*Salamandre sombre du Nord (Desmognathus fuscus). Au Québec, cette espèce, elle aussi susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est présente surtout au sud du fleuve Saint-Laurent. Cependant, quelques mentions ont été recueillies sur la rive nord du fleuve.*



© Benoit Couture

*Tortue mouchetée (Emydoidea blandingi). Cette espèce figure sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Des spécimens ont notamment été observés près de Neuville.*



**BPH**  
environnement

1415, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2N7  
418-688-8282  
info@bphenviro.com

foresterie  
géomatique  
aménagement intégré  
écologie appliquée  
communication

I N N E R G E X

Un producteur

d'énergie  
renouvelable

Téléphone : (418) 832-7513 • Télécopieur : (418) 834-0595



## L'importance des projets pilotes pour *stimuler le développement urbain durable*

**Michel Ouellet**

B. Arch. et M. design urbain  
Chargé de projets, Vivre en ville

*Ecolonia*: un projet pilote néerlandais qui a fait des petits...

«*Ecolonia*» est un quartier urbain écologique et un projet de démonstration construit au début des années 90 et initié par le gouvernement des Pays-Bas. Il a permis au pays de développer une expertise dans ce domaine et a sensibilisé l'ensemble des acteurs du secteur urbain à l'importance du développement durable des collectivités. Plusieurs localités néerlandaises emboîtent le pas aujourd'hui et privilégient des développements urbains plus écologiques et plus durables.

Au printemps dernier, lors d'une mission de Vivre en ville en Europe, nous avons eu la chance de visiter *Ecolonia* en compagnie de Ronald Rovers, spécialiste national du développement urbain durable et membre de Novem, l'Agence néerlandaise pour l'énergie et l'environnement. Cette agence est en quelque sorte à l'origine du projet, conçu il y a un peu plus d'une dizaine d'années, financé alors par le gouvernement des Pays-Bas et soutenu par plusieurs ministères. À l'époque, en 1989, le gouvernement venait de présenter sa nouvelle stratégie de développement durable et désirait accroître l'expertise nationale en matière de planification urbaine écologique et de construction durable. Il souhaitait aussi sensibiliser les acteurs publics et privés à cette question. Un bon moyen de favoriser une telle avancée, était de construire un nouveau secteur urbain qui consommerait moins de ressources (énergie et eau), qui serait réalisé à l'aide d'une planification intégrée et qui servirait d'expérimentation et de démonstration pour des techniques et des approches alternatives.

Situées à Alphen aan der Rijn, entre Amsterdam et La Haye, les maisons, au nombre d'une centaine ont été construites entre 1991 et 1993, selon un plan de l'architecte belge de renom Lucien Kroll et avec la participation de neuf équipes différentes d'architectes, en vue d'assurer une plus grande diversité des bâtiments. Ce projet comporte plusieurs caractéristiques intéressantes en ce qui a trait à l'écologie et à la qualité de vie des résidents. Parmi celles-ci, mentionnons :

- Les maisons disposées de façon quelque peu irrégulière selon un plan qui rappelle les dispositions traditionnelles des villages européens ; ceci aide à forger l'identité, la spécificité des espaces et le sentiment d'appartenance des résidents.

- Les rues étroites qui débouchent sur de petites places et espaces semi-publics ; elles ralentissent la circulation automobile et donnent clairement la priorité aux piétons et aux cyclistes (lors de notre passage, plusieurs enfants jouaient dans les rues de façon tout à fait sécuritaire).

- Les bâtiments qui tirent avantage de l'énergie solaire soit par leur orientation ou par certains éléments de design (panneaux photovoltaïques, collecteurs solaires, solariums). De plus, les standards pour l'utilisation de matériaux écologiques, pour l'économie d'énergie (certains ont des toitures végétales) et par l'isolation sonore sont élevés.

- L'eau de pluie gérée de façon écologique sur le site à l'aide de l'aménagement d'un bassin autour duquel sont placés de très agréables espaces publics, en plus de quelques maisons.

- Les critères de localisation du site qui sont aussi très favorables à la marche et à la réduction de la dépendance face à l'utilisation de l'automobile : proximité de la station de train et du transport en commun, présence d'un grand parc, d'écoles et d'une rue commerciales.

- Le développement qui est assez compact (maisons en rangées ou semi-détachées principalement) ; cependant, le soin apporté dans l'aménagement des espaces publics, semi-publics et privés, l'intimité de ces derniers et l'abondance d'éléments végétaux procurent une qualité de vie élevée aux résidents.

Dans une publication de 1996, l'OCDE soulignait que « l'importance de la démonstration de nouvelles approches ne devait pas être sous-estimée » (Politiques novatrices pour un développement urbain durable, OCDE). Toujours selon l'OCDE, il serait « efficace de commencer à concrétiser les idéaux par des quartiers modèles et d'en faire la publicité auprès des citoyens et des entreprises, encourageant ainsi leur diffusion en d'autres endroits ».

Les retombées d'*Écolonia* semblent donner raison à l'OCDE. Ronald Rovers nous confirme que les standards nationaux actuels en matière d'économie d'énergie pour les constructions sont maintenant plus élevés que ceux qui ont prévalu pour le projet. Le niveau de sensibilisation, auprès des gouvernements locaux, des entreprises et auprès d'acteurs du secteur urbain et immobilier, a aussi augmenté, comme en témoignent les très nombreux projets urbains novateurs qui « poussent » un peu partout aux Pays-Bas et, aussi, ailleurs en Europe. Dans bien des cas, ces projets se distinguent tout autant par leurs processus ouverts, intégrés et démocratiques d'élaboration que par leurs caractéristiques écologiques et par leurs critères de localisation. Enfin, l'expertise néerlandaise en matière de développement durable des collectivités est maintenant confirmée et attire aujourd'hui l'attention internationale.

Au Québec, plusieurs sites urbains vacants, ou sous-utilisés, pourraient servir à la fois de lieux de re-développement et de démonstration de « durabilité urbaine », au sens véritable du terme (protection de l'environnement, équité et mixité sociale, démocratie locale et participative, développement économique). Dans la ville de Québec, un site inoccupé comme la Pointe-aux-Lièvres (dont le sol est contaminé, il est vrai) serait suffisamment vaste pour accueillir un tel projet. Situé au coeur de la ville, sa position centrale et stratégique, au coeur de la ville, permettrait de renforcer plusieurs liens importants entre, par exemple, les quartiers de Limoilou, de Saint-Roch et de Saint-Sauveur, en plus de faire mieux profiter aux résidents de ces quartiers d'attraits importants, tels les parcs Victoria et Cartier-Bréboeuf et la rivière Saint-Charles. Dans un futur rapproché, il est à souhaiter que plusieurs partenariats, regroupant le gouvernement du Québec, des municipalités, des organismes et des citoyens, voient le jour et proposent le re-développement de sites, en regard de principes et des critères élevés, novateurs et ambitieux de développement durable en milieu urbain.

Quelques sites Internet reliés au thème du présent article :

- [www.umanitoba.ca/academic/faculties/architecture/la/sustainable/cases/ecolonia/ecoindx.htm](http://www.umanitoba.ca/academic/faculties/architecture/la/sustainable/cases/ecolonia/ecoindx.htm)
- [www.iclei.org/egpis/egpc-041.html](http://www.iclei.org/egpis/egpc-041.html)
- [www.eaue.de/winuwd/57.htm](http://www.eaue.de/winuwd/57.htm)
- [www.novem.org](http://www.novem.org)

Pour nous rejoindre ou pour plus d'informations, voir les sites Internet de Vivre en ville :

[www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org) et [www.collectivitesviabiles.com](http://www.collectivitesviabiles.com)



*Le bassin de rétention au coeur du développement.*

© Vivre en Ville



*Des rues aménagées pour de multiples usages.*

© Vivre en Ville



*Certaines maisons incorporent des toits verts. (au fond au milieu)*

© Vivre en Ville

# La gestion par bassin versant : un *espoir* pour la rivière Saint-Charles!

**Caroline Brodeur**  
CRE – Capitale nationale

Le principe de gestion des eaux par bassin versant n'est pas nouveau. Dans de nombreuses régions du monde, ce type de gestion est déjà utilisé pour assurer la pérennité de la ressource eau. Depuis quelques années, des voix s'élèvent et une volonté locale émerge en faveur de la gestion par bassin versant au Québec. Des citoyens et des organisations se regroupent et la gestion par bassin versant prend forme. Pensons seulement à la CAPSA pour la rivière Sainte-Anne ou au COBARIC pour la rivière Chaudière.

La gestion par bassin versant représente le seul mode de gestion qui soit cohérent avec la ressource et le seul qui puisse assurer une cohésion entre tous les acteurs, en plus de coordonner les diverses interventions en amont et en aval des cours d'eau. Elle responsabilise les intervenants, permet une réelle coordination de la gestion de l'eau, pour l'ensemble d'un bassin hydrographique, et prend en considération les besoins des différents usagers, en vue d'assurer la préservation, la mise en valeur et la pérennité de la ressource eau.

La gestion par bassin versant implique la création d'agences ou de comités de bassin. Ces organismes, dont les fonctions peuvent être multiples, ont à n'en pas douter un rôle de premier plan dans l'établissement d'une réelle concertation entre tous les intervenants du milieu, élément essentiel pour rehausser la conscience environnementale des populations et assurer le développement durable de la ressource. Par ailleurs, les conseils de bassin peuvent également permettre une meilleure coordination des politiques gouvernementales de l'eau.

La gestion intégrée par bassin versant doit donc nécessairement passer par des changements d'attitude et de perception. La gestion intégrée implique aussi la prise en compte

de l'ensemble des usages et des ressources du bassin, la gestion des projets dans une perspective globale et non pas sectorielle, la prise en compte des effets de l'amont sur l'aval, de même qu'un cadre de gestion plus global.

Plusieurs organismes travaillent aujourd'hui à la préservation et à la valorisation de la rivière Saint-Charles. Or, les interventions sur la rivière sont caractérisées par une approche sectorielle; les actions des divers intervenants sont surtout concentrées sur des domaines précis, avec peu d'égards à l'intégralité de la rivière ou du bassin versant. De même, il y a peu de concertation entre les organismes et les intervenants. Par ailleurs, la rivière Saint-Charles est, depuis plusieurs années, victime de nombreuses pressions. Réalisées jusqu'à présent par la ville de Québec, les interventions visant à sa renaturalisation ont contribué à créer un nouvel engouement pour cette rivière. Nous devons maintenant poursuivre cette lancée et faire se concerter les différents acteurs pour espérer une réhabilitation du cours d'eau et une gestion plus durable du bassin versant. La rivière Saint-Charles est un joyau, caché au cœur de la ville; nous nous devons de tout mettre en œuvre pour la préserver. ☒



© Caroline Brodeur



© Caroline Brodeur

Caroline Brodeur est chargée de projet à Vivre en Ville et responsable du dossier EAU au CRE.



**Atelier de réusinage de cartouches**  
2800, rue Jean Perrin, suite 315  
Québec (Québec), G2C 1T3  
Téléphone: (418) 845-4114  
Télécopieur: (418) 845-1849  
Courriel: arc@qbc.clic.net



235, boulevard Charest Est  
Québec, (Québec) G1K 3G8  
• Téléphone: (418) 648-1911  
• Télécopieur: (418) 529-7148  
• www.copies-capitale.qc.ca



# Pour une gestion plus écologique des eaux de ruissellement

**Caroline Brodeur**  
CRE – Capitale nationale

La gestion des eaux de pluie et de ruissellement n'est pas chose facile. Si, a priori, l'eau de pluie peut sembler inoffensive, il en est tout autrement lorsqu'elle s'écoule le long des routes ou dans les réseaux d'égouts pluviaux. L'écoulement des eaux pluviales est, en fait, une importante cause de pollution des cours d'eau. Plus la pluie circule en surface, plus elle accumule des sédiments et des contaminants qui aboutissent, en bout de course, dans le milieu récepteur. Les particules et les substances amassées altèrent la qualité de l'eau, nuisent à la faune et dégradent les écosystèmes aquatiques.

Si, dans les nouveaux développements urbains, les eaux pluviales et sanitaires sont recueillies dans des canalisations distinctes, ce n'est pas le cas dans les plus vieux quartiers où prennent place essentiellement des réseaux unitaires. Lors d'une pluie abondante, il est courant de voir ces réseaux déborder. N'étant pas conçus pour absorber un tel volume d'eau, ils déversent le trop plein d'eaux brutes directement dans les cours d'eau, entraînant ainsi une contamination bactériologique importante qui compromet la plupart des usages.

Si le ruissellement urbain est devenu problématique au fil des ans, c'est en grande partie dû au fait de l'urbanisation croissante du territoire. Le développement de nos agglomérations, la multiplication des voies de circulation et des surfaces de stationnement ont, en effet, provoqué l'imperméabilisation progressive des sols, entraînant ainsi une modification du régime naturel des eaux qui se traduit, d'une part, par une augmentation du ruissellement urbain et des débits de crues et, d'autre part, par une limitation du renouvellement des nappes phréatiques.

Par ailleurs, bon nombre de villes européennes ont su gérer à merveille ces eaux de ruissellement urbain. Prenons pour exemple la ville de Stockholm, en Suède. Archipel de plusieurs milliers d'îles, Stockholm est un lieu où l'eau est omniprésente. Pendant de nombreuses années, la ville a dû faire face à d'importants problèmes de pollution, notamment des déversements directs aux cours d'eau des effluents résidentiels et industriels. Or, une prise de conscience générale et une forte volonté politique ont changé le visage de Stockholm. Un système de traitement des eaux efficace, une réglementation adéquate, de même que la construction d'un vaste bassin de rétention serpentant sous la ville ont fortement contribué à assainir les plans d'eau. Aujourd'hui, l'agglomération compte 1,6 millions d'habitants. On peut y pratiquer, au centre-ville, la baignade et la pêche, et l'eau y est même potable, pour la plus grande fierté du maire de la ville et des habitants!

La ville de Freiburg, en Allemagne, a plutôt adopté une approche réglementaire. En effet, tout déversement des eaux pluviales à l'égout y est interdit. Les habitants sont invités à utiliser des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et des aménagements de canalisation des eaux de pluie sont omniprésents dans la ville, créant ainsi une dynamique intéressante. Par ailleurs, un cheminement aménagé pour l'eau pluviale, à travers une place ou le long d'une

rue, est créateur de volume, de mouvement et d'animation, transformant dès lors une contrainte apparente en un élément valorisant.

Ainsi, plusieurs avenues s'offrent à nous en vue d'une gestion plus efficace des eaux de ruissellement. Selon la topographie, l'hydrographie, la géologie, l'hydrogéologie et la trame foncière existantes, il est possible de concevoir un aménagement qui limitera de lui-même le ruissellement des eaux pluviales. L'organisation rationnelle de la structure urbaine, de même que la limitation des zones imperméables deviennent alors des critères primordiaux d'aménagement. À cela peuvent s'ajouter des contraintes réglementaires, des infrastructures tels que les bassins de rétention, ou encore l'utilisation de techniques végétatives de rétention des eaux. L'expérience européenne est concluante; pourquoi ne pas l'adapter à notre réalité et l'appliquer chez nous? ☞



© Jérôme Vaillancourt



© Jérôme Vaillancourt

*Caroline Brodeur est chargée de projet à Vivre en Ville et responsable du dossier EAU au CRE.*

## La protection des utilisateurs et des écosystèmes passe par une meilleure réglementation des activités nautiques

**Caroline Brodeur**  
CRE-Capitale nationale

Depuis toujours, l'eau constitue une ressource vitale pour les êtres vivants. Au fil des siècles, l'homme a appris à l'aménager pour répondre à ses besoins. Il l'a captée pour satisfaire sa consommation et pour faire de l'agriculture, canalisée pour approvisionner les centres urbains et utilisée comme vecteur d'élimination des déchets; il a construit des barrages pour régulariser les débits ou pour produire de l'énergie et a même aménagé les fleuves et les rivières pour la navigation et la récréation. Arrêtons-nous à la récréation, car ce mot, avec le retour des beaux jours, est synonyme d'activités nautiques. En effet, celles-ci ont repris leurs droits sur les nombreux cours d'eau du Québec, exerçant ainsi, par certaines activités, des pressions énormes sur la ressource, les écosystèmes et les divers utilisateurs. Afin de préserver ces richesses naturelles, dont la valeur est inestimable, et pour assurer la sécurité de l'ensemble des utilisateurs, le Québec se doit de devenir un chef de file nord-américain, et même mondial, en matière de réglementation des activités nautiques.

Le Québec devrait, dès aujourd'hui, interdire la vente de moteurs deux temps pour toute embarcation nautique. Les moteurs deux temps rejettent une partie importante d'essence et d'huile non consommées dans nos cours d'eau; le problème est d'autant plus important pour les plans d'eau qui constituent des réserves d'eau potable pour la population. Il est donc primordial d'éliminer cette importante source de pollution et de la remplacer par une technologie plus propre. De ce fait, les moteurs électriques sont un choix intéressant puisqu'ils ont à la fois un impact positif sur le plan économique et sur le plan environnemental. Les moteurs à quatre temps constituent également une solution de remplacement



intéressante, même si plus dispendieux à l'achat que les moteurs deux temps. Comme c'est le cas pour tout autre produit ou innovation technologique, l'augmentation des ventes liée à la disparition des moteurs deux temps permettrait, sans nul doute, de faire baisser rapidement les prix. Par ailleurs, si la réglementation québécoise est moins sévère que celle de nos voisins américains et si de nombreux états interdisent l'utilisation de moteurs à deux temps sur leurs cours d'eau, il y a de fortes chances que les compagnies productrices de ce type d'embarcations cherchent à écouler leur marchandise chez nous, là où la réglementation le permettrait toujours.


Les embarcations qui circulent à haute vitesse sur les cours d'eau ont, pour leur part, des effets néfastes sur les berges et peuvent causer divers traumatismes aux autres utilisateurs. Dans un premier temps, les vagues provoquées par le passage des embarcations viennent accentuer de façon importante l'érosion hydrique et, par le fait même, la dégradation des milieux riverains. D'autre part, à chaque année, on enregistre un nombre important de décès et de traumatismes liés à des collisions et, le plus souvent, ce sont les motomarines et les bateaux de plus de 5,5 mètres qui sont en cause.

Une réglementation plus sévère devrait donc être instaurée afin de limiter la vitesse sur les cours d'eau du Québec. Cette mesure assurerait à la fois la protection des rives et celle des multiples utilisateurs. Cependant, il serait peu utile de ce doter d'une nouvelle réglementation si les moyens pour la faire appliquer sont inexistantes. Tel que recommandé, en avril 1999, par le *Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec*, la réglementation devrait prévoir l'accroissement du nombre de personnes pouvant intervenir sur l'eau et l'attribution de pouvoirs leur permettant de faire appliquer la nouvelle réglementation. ☞

Pour que **l'héritage** suive les **générations...**



La contribution de Papiers Stadacona à la vitalité régionale est impressionnante. Depuis plus de 70 ans, elle anime la vie économique de la région, tout en maintenant une politique de développement durable. En effet, sa présence génère quelque 1150 emplois directs et l'injection annuelle de plus de 250 millions de dollars en salaires et achats de biens et services.

 **Stadacona**

*Caroline Brodeur est chargée de projet à Vivre en Ville et responsable du dossier EAU au CRE.*



# L'incinérateur de Québec

## L'éléphant blanc *devenu bête noire*

Jacques Lortie

AmiEs de la terre de Québec

Dans ce monde de surproduction et de surconsommation où le jetable est roi, quoi de mieux pour cacher nos abus que la destruction de ce qui ne nous apparaît plus utile. Nous produisons annuellement, au Québec, près de deux tonnes de déchets par individu. Pas de problèmes! Les sites d'enfouissement sanitaire font des affaires d'or et les incinérateurs municipaux — comme celui de Québec — sont là pour réduire de 90% le volume des matières résiduelles. Mais incinérer, est-ce réellement éliminer? Certes non!

### Un peu d'histoire

Dans les années 1930, les dépotoirs à ciel ouvert foisonnaient dans la région de Québec. La Ville de Québec juge alors que ce type de gestion des déchets est dépassé, compte tenu de sa population importante et croissante.

Il faudra attendre jusqu'en 1939 avant que le premier incinérateur de Québec n'amorce sa période de rodage. Mains problèmes sont alors signalés: les voitures hippomobiles à vidanges ne conviennent plus, car les 30 ou 40 minutes nécessaires au déchargement créent de l'engorgement; la combustion est mauvaise puisque tous les types de déchets sont mélangés. Les solutions proposées sont l'utilisation de camions à vidanges et le tri préalable des déchets. À noter que les gaz qui résultent de la combustion sont évacués par la cheminée sans subir aucun traitement. La capacité de l'incinérateur est de 150 tonnes anglaises par jour.

En 1955, l'incinérateur, devenu désuet, est remplacé par un autre, qui comporte trois fours totalisant une capacité de 360 tonnes anglaises par jour. La Ville de Québec pense alors avoir résolu son problème d'ordures. Mais il n'en va pas de même pour les autres municipalités de la région.

Ces municipalités sont de plus en plus confrontées au problème croissant de l'élimination des déchets. La création de la Communauté urbaine de Québec, en 1969, conduira à une gestion régionale des déchets. On soutient alors le projet d'un incinérateur régional.

L'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec (situé à Limoilou) est entré en fonction en 1974. Il a subi plusieurs modifications, mais est toujours en fonction aujourd'hui. Il comporte quatre fours et reçoit plus de 40 000 camions par an, soit 260 000 tonnes de déchets destinés à être brûlés.

### Problématique

Un incinérateur est, par définition, un «bouffeur» de ressources; c'est un monstre, et ce, même si on se vante de faire de la valorisation énergétique, en récupérant la chaleur produite, lors de la combustion, pour la convertir en vapeur. On aura ainsi détruit beaucoup plus que ce qui aura été valorisé! Il est indéniable que l'application d'un programme axé sur les 3R-compostage ne peut réussir en présence d'un incinérateur de déchets municipaux.

On considère que l'élimination des déchets par l'incinération équivaut à une réduction de 90% de leur volume. En fait, l'incinération n'élimine pas nos ordures, mais en change plutôt l'état, qui passe de solide à gazeux. Les cendres restantes, quant à elles, sont plus dangereuses pour l'environnement puisque les substances toxiques y sont concentrées. Bien qu'on installe maintenant des toiles géotextiles dans les sites d'enfouissement sanitaire — ce qui sera bientôt le cas pour le site de Saint-Tite-des-Caps où on enfouit les mâchefers —, il est démontré qu'elles n'empêchent plus,

après un certain temps, l'écoulement de lixiviat dans les eaux de surface et les nappes phréatiques.

En outre, les déchets étant ramassés sans être triés, beaucoup de matières plastiques aboutissent à l'incinérateur. On sait maintenant que la combustion, à haute température, de ces matières engendre la production de dioxines et de furannes qui sont liposolubles et qui génèrent des problèmes de santé humaine, comme divers cancers et déséquilibres hormonaux majeurs. Des études européennes montrent que même les incinérateurs les plus performants, en ce qui concerne les émanations atmosphériques, génèrent des dioxines en quantité, dans un rayon de 3 km. Lorsqu'on sait qu'une dose aussi minime qu'un picogramme (un milliardième d'un millionième de gramme) peut causer des cancers, il importe d'en tenir compte.

Et comme si ce n'était pas déjà suffisant, plusieurs gaz qui s'échappent des cheminées contribuent à augmenter l'effet de serre et le smog en milieu urbain: le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### La gestion écologique des ressources comme alternative

Adopter graduellement la simplicité volontaire comme mode de vie est certes le premier pas à faire pour briser le fléau qu'est le rapport surproduction/surconsommation. Tant qu'on ne discriminer pas nos désirs (ceux des commanditaires, plus souvent qu'autrement)

**Un incinérateur est, par définition, un «bouffeur» de ressources [...]**

MATIÈRES RÉSIDUELLES

de nos besoins essentiels, c'est presque peine perdue. S'en tenir à ses besoins et poser les gestes éclairés qui y correspondent, c'est poser autant d'actes politiques qui valent bien mieux qu'un vote à tous les quatre ou cinq ans. Dans la mesure où nous sommes bien dans cette manière de vivre, nous rayonnerons sur notre entourage... Ne dit-on pas prêcher par l'exemple?

Ce dont nous n'avons plus besoin, plutôt que de le destiner à l'enfouissement sanitaire ou à l'incinération, pourquoi ne pas le maintenir le plus longtemps possible en circulation? Réduisons à la source nos déchets. Réutilisons ou permettons à d'autres de réutiliser les biens de consommation. Recyclons ce qui peut l'être et exploitons de nouvelles façons de recycler. Compostons les matières organiques.

Cette gestion écologique des ressources aura pour effet de réduire énormément la pression exercée sur les matières premières non renouvelables. Autre effet bénéfique: moins le besoin de transformer sera important, moins la pollution y étant associée sera élevée.

Mais, me direz-vous, il y aura des pertes d'emplois dans les secteurs primaires et secondaires. Je vous dirai sans hésiter que ce qui vaut pour les biens vaut également pour les emplois. Puisque la gestion écologique des ressources nous force à user d'ingéniosité pour conserver, le plus longtemps possible, un bien en circulation, les emplois associés, perdus aux secteurs primaire et secondaire, peuvent être recyclés en travaillant activement à la recherche et au développement. N'est-ce pas merveilleux?

### En guise de conclusion

Bien sûr, il faudra interagir avec les gouvernements, mais c'est surtout à nous, citoyens et citoyennes, que revient la responsabilité de s'assurer que nous léguerons un monde viable aux générations futures.

Il importe donc de se co-éduquer à ce rôle essentiel et de faire en sorte que le plus grand nombre possible joigne ce mouvement. ☞



« Dix ans après Rio, le développement insoutenable n'a nullement diminué. La pauvreté s'amplifie, la pression sur les ressources naturelles s'accroît, la sécurité et la santé humaine se détériorent et l'environnement se dégrade. Les gouvernements ont failli dans leurs obligations et leurs responsabilités auxquelles ils s'étaient engagés au Sommet de la Terre de Rio. Il est vital que les raisons de ce manque d'engagement soient ciblées et abordées ». NGO report, sept.2001.

# Johannesburg,

## Sommet de la dernière chance ?

**Richard Legault**  
Consultant en environnement

Organisé par les Nations Unies, le Sommet mondial de Johannesburg aura lieu en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre prochains. Ce sera là l'occasion pour les 184 pays qui ont participé au Sommet de la Terre de Rio d'examiner s'ils ont mis en œuvre les textes issus de ce sommet. Il s'agit essentiellement de la Convention sur la diversité biologique (et son Protocole sur les risques biotechnologiques), de la Convention-cadre sur les changements climatiques (et son Protocole de Kyoto, âprement discuté depuis des années) et de l'Agenda 21 (ou Action 21), une sorte de bible d'actions à entreprendre en vue du développement durable. Figure également au programme, la Convention de lutte contre la diversification, celle-ci résultant des discussions de l'après-Sommet.

Quatre rencontres préparatoires se sont tenues en vue de préparer les thèmes qui seront abordés au Sommet de Johannesburg. Les grands enjeux portent, entre autres, sur les différences de points de vue Nord-Sud, les interactions entre la mondialisation et la protection de l'environnement, les questions financières et la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement, touchant la révision des institutions internationales dans le domaine de protection de l'environnement. Autant le Sommet de Rio, fort prisé et publicisé, représentait un éveil mondial aux questions environnementales, autant celui de Johannesburg risque de tomber à plat si on se fie aux résultats mitigés des trois premières rencontres préparatoires et au peu d'engagements des pays développés à agir pour réorienter leur développement.

### Un sommet oublié

Il est significatif, quelques semaines à peine avant la tenue du Sommet mondial de Johannesburg, de constater le peu d'enthousiasme et de mobilisation des pays industrialisés concernant leur participation à ce Sommet. La raison, selon certains, serait l'absence de gains significatifs en matière d'application du développement durable dans la plupart des pays. Pour d'autres, le contexte de la globalisation de l'économie et l'accent mis sur la sécurité pour faire face au terrorisme international ont changé la donne : la protection de

l'environnement, malgré son importance à long terme, est reléguée au dernier plan dans un monde où la croissance, basée sur la surexploitation des ressources, est encore perçue sans limite par nos dirigeants politiques, ceux-ci étant fortement influencés par les pressions des grandes entreprises et industries.

Le Sommet mondial pour le développement durable réunira des chefs d'État et de gouvernement, des délégués nationaux et des dirigeants d'organisations non gouvernementales, des milieux d'affaires et d'autres groupes importants. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, précise que des résultats concrets sont essentiels dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la productivité agricole, de la biodiversité, de la gestion des écosystèmes et de la santé. ([www.johannesburgsummit.org](http://www.johannesburgsummit.org))

### Timides avant-sommets au Canada et au Québec

Le gouvernement canadien pourrait se targuer d'avoir entrepris une tournée de consultation – mais sur invitation d'experts - sur le rapport national qu'il propose de présenter à Johannesburg. Lors de la consultation restreinte de Québec (nous étions 7 ou 8 personnes à être consultées), un questionnement a été effectué sur les préoccupations du public afin de compléter la version préliminaire du rapport national.

Celui-ci a été accessible sur Internet dès décembre 2001 et les commentaires ont été synthétisés sous de grandes thématiques. Fait surprenant, le document décrit les réelles problématiques en cause et ce, sans trop de concessions quant aux responsabilités incombant aux diverses instances.

Le rapport final du Canada sera présenté à Johannesburg et il semble que le gouvernement du Québec y adjoindra une annexe, décrivant son propre bilan, comme il l'avait fait au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Pour l'instant, une consultation du site web du Sommet mondial de Johannesburg, sous la rubrique des actions nationales – Canada, permet d'ores et déjà d'y trouver une mine de renseignements sous forme de bilan social (pauvreté, éducation, santé), de l'état des ressources naturelles (agriculture, eau, forêts, déchets, etc) et de bilan d'activités économiques et institutionnelles, le tout complété par des indicateurs de développement durable.

Ce bilan est instructif à plusieurs égards. Il devrait être examiné de près par chacun. On remarque qu'il y a eu peu de mesures concrètes appliquées dans plusieurs secteurs, que ce soit par des moyens législatifs ou incitatifs; les résultats sont donc très mitigés. L'importance de tracer un bilan exhaustif n'est plus à démontrer. C'est la seule méthode permettant de mesurer les progrès accomplis, afin de pouvoir orienter les actions sur ce qui est prioritaire.

La participation de la société civile à un tel bilan est à notre sens indispensable, non seulement pour arriver à tracer un bilan objectif et équilibré reflétant les débats de société – le marketing d'autocongratulation risquant encore plus d'être l'objet de vives critiques – mais également pour faire ressortir les bonnes idées, celles qui sont innovatrices et surtout celles qui engagent à la participation, à la mobilisation et à l'action.

De son côté, le Québec a plutôt choisi une voie différente, celle de la tenue d'un Forum sur le développement durable, lequel s'est tenu à Québec le 14 juin. Ce forum, regroupant quelque 150 représentants issus surtout des divers milieux sociaux, environnementaux, devait permettre de discuter des grands enjeux et surtout de faire émerger les grands chantiers pour enclencher le développement durable dans tous les secteurs d'activités socio-économiques du Québec. Un dossier à suivre de près...

## La participation des ONG

Ce n'est pas évident pour les organismes environnementaux et sociaux de participer concrètement au Sommet mondial de Johannesburg! Toutefois, il est possible de participer à

des forums de discussions – dont plusieurs sur Internet, des panels universitaires et de faire part de son avis via les ONG aux responsables du Sommet.

Lors de la réunion de plus de 80 ONG<sup>1</sup> sous l'égide des Nations Unies en septembre 2001, un rapport a fait état de leurs principales recommandations. Les ONG estiment que la faillite de l'engagement des États est plus fondamentale que ce que ne laissent paraître les gouvernements. La prépondérance donnée au modèle de développement insoutenable actuel, le manque d'éducation et de prise de conscience du public ainsi que l'influence excessive des grandes corporations sur les politiques environnementales ont mené à une situation où la croissance économique et le libre-échange ont littéralement mis de côté les questions environnementales et sociales. Les ONG déplorent l'approche d'obstruction de certains États, lesquels ont empêché la conclusion d'accords internationaux, écartant ainsi plusieurs pays des engagements qu'ils devraient prendre comme c'est le cas pour le protocole de Kyoto.

Les ONG proposent un protocole mondial d'engagements de tous les États et de la société civile qui inclurait ces éléments:

- l'équité, par l'éradication de la pauvreté en donnant un accès durable aux ressources;
- les droits sociaux et la sécurité environnementale;
- la réduction de l'usage des ressources dans des limites viables;
- la justice, par la reconnaissance des dettes écologiques et l'annulation des dettes financières;
- la démocratie, assurant l'accès à l'information et à la participation du public;
- et l'éthique, en réévaluant les valeurs et les principes guidant les comportements humains.

En dépit des promesses faites par les pays participants au Sommet de la Terre de Rio, des structures de gouvernance mondiale pour soutenir le développement durable n'ont pas été créées. Pour faire contrepoids aux pressions des supra-organisations du commerce mondial, il est urgent que les États s'engagent à mettre en place des structures démocratiques, transparentes et représentatives au niveau mondial.

Le Québec pourrait jouer par rapport à ce Sommet mondial de Johannesburg une carte maîtresse, face à l'inertie de plusieurs autres États et provinces canadiennes. À la veille des élections générales, il aurait là un tremplin extraordinaire pour relancer dans la société civile les grands principes du développement durable, qui rejoignent d'ailleurs ceux de la

sociale-démocratie, de la solidarité, de l'équité et du partage. Face à l'absence de projet collectif des autres partis en lice, le Parti québécois pourrait revenir aux sources, rebâtir sa crédibilité en tentant de mobiliser à nouveau toutes les strates de la société autour d'un vaste projet de société basé sur les valeurs du développement durable.<sup>1</sup>



Développer en harmonie avec le milieu



Changer les façons de produire et de consommer l'énergie représentent diverses méthodes pour tendre vers le développement durable.

© Veronique Jampierre

© Alexandre Turgeon

<sup>1</sup> Voir rapport de l'UN ECE regional meeting, septembre 22-23, 2001.

## Internaliser les coûts sociaux des transports

**Jean-Paul Lawlor**  
Économiste

Le développement durable de la Capitale nationale implique un recours systématique aux techniques économiques d'évaluation des projets, programmes et politiques ayant pour objectif la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales du transport devraient être évaluées en termes monétaires, dans un cadre d'analyse avantages/coûts. Il ne fait aucun doute que, dans notre région, les transports jouent un rôle déterminant dans l'activité économique; ils profitent aux individus et à la société dans son ensemble. Pourtant, à maintes reprises, les marchés de transport n'imputent pas le coût total des services de transport sur la facture des usagers. Les prix n'intègrent pas les coûts sociaux engendrés, par exemple, par les pollutions acoustique et atmosphérique, par les risques accrus d'accidents ou par l'accroissement des encombrements. En raison de l'expansion rapide, ces dernières années, du secteur des transports, le public est de plus en plus sensible à ces coûts « externes ».

### Aménagement du territoire

La Capitale nationale, par ses plans d'aménagement et d'urbanisme (périmètre d'urbanisation, zonage, priorités de développement, densité d'occupation du sol), a le pouvoir d'influencer la consommation énergétique pour promouvoir, entre autres choses, un développement de l'habitat, des zones industrielles ou des services favorables à un système de transport efficace, donc moins énergivore. L'éparpillement des

pôles d'activités fait en sorte que l'utilisation de l'automobile soit habituellement privilégiée, au détriment d'autres modes de transport moins énergivores, moins polluants, comme le transport en commun, la bicyclette ou la marche<sup>1</sup>. L'augmentation effrénée du nombre de véhicules automobiles sillonnant nos routes est directement liée à la croissance démographique, à la hausse du revenu et à des décisions d'aménagement des terres qui ont favorisé l'expansion tentaculaire de nos villes.

## Qui paie pour le réseau routier ?

Les véhicules et l'infrastructure nécessaire à leur utilisation ont beaucoup d'incidences sur la santé et sur l'environnement. Le secteur des transports est l'un des principaux consommateurs de combustibles fossiles en Amérique du Nord; il épuise ainsi cette ressource non renouvelable. De plus, les émissions engendrées par les combustibles fossiles contribuent à la pollution atmosphérique locale, aux changements climatiques et aux précipitations acides. Ces polluants nocifs causent de multiples dommages aux humains, aux autres espèces et aux écosystèmes dont nous dépendons. Par ailleurs, il faut le répéter, les transports entraînent l'expropriation de vastes superficies de terres pour la construction de routes et de parcs de stationnement, qui viennent supplanter d'autres modes d'utilisation précieux, comme l'agriculture, les habitats fauniques et l'habitation humaine.<sup>2</sup>

### Le secteur du transport est aussi celui où les émissions des GES progressent le plus vite

Le transport entraîne la consommation d'une quantité importante de produits pétroliers et contribue grandement au réchauffement de la planète, par l'émission de gaz à effet de serre (GES). Parmi les moyens de transport des individus, c'est l'automobile qui génère le plus de GES. À titre d'exemple, une automobile ayant une seule personne à son bord génère près de 9 fois la quantité de CO<sub>2</sub> attribuable à un autobus qui, lui, transporte 40 personnes.

Le ministère des Transports du Québec publie régulièrement un bulletin économique; le numéro d'octobre 1997 (#15) présente les travaux de Marc Gaudry, professeur d'économie à l'Université de Montréal. Le ministère voulait connaître les coûts réels des différents modes de transport terrestre, ainsi que le niveau du financement public de chacun de ces modes. Il en ressort que les usagers assument 70 % seulement des coûts du réseau routier.

Dans le cas des automobiles, les « coûts externes » d'utilisation — c'est-à-dire les coûts assumés par la société mais non par les propriétaires individuels — peuvent représenter de 10 à 47 % du coût total réel d'utilisation. Certains de ces coûts externes sont tout simplement des subsides aux consommateurs. Un exemple fréquent est l'offre, à un prix réduit, d'un stationnement aux employés. Ceci représente un subside qui diminue le coût d'utilisation de l'automobile privée par rapport à d'autres moyens de transport, tel le transport en commun. Ce genre de subsides peut donc mener, selon Joseph Doucet<sup>3</sup>, à une surconsommation de carburant polluant et à une plus grande congestion sur les réseaux routiers. Mais un subside peut aussi avoir des impacts à long terme lorsqu'il mène à des investissements.

### Conclusion

Dans la Capitale nationale, le problème environnemental à résoudre est celui des transports liés spécifiquement à l'étalement urbain. Selon nous, la fiscalité municipale et l'organisation des services (transport public, transport scolaire, construction d'autoroutes, investissements en réseaux d'électricité, de gaz naturel et de téléphone) favorisent l'étalement urbain en « cachant » certains coûts. Par conséquent, il est proposé de modifier de façon importante la fiscalité municipale afin d'imputer les vrais coûts des services publics aux nouveaux développements de banlieue. Cette stratégie exige la coordination des différents paliers de gouvernement (provincial, municipaux et régionaux).<sup>4</sup>



Des outils économiques et fiscaux qui visent à internaliser les coûts liés à l'utilisation de « l'auto-solo » permettent de mieux financer et d'augmenter l'offre des transports collectifs et alternatifs.

**Tableau 1**  
*Les émissions de GES dans le transport*  
En millions de tonnes

	1996	2011	2021	Changement	
				1996-2011	2011-2021
Automobile	16,2	17,2	17,9	1,0	0,7
Autobus	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0
Camion	8,8	11,7	14,1	2,9	2,4
Hors route	1,1	1,4	1,6	0,3	0,2
Train	0,4	0,6	0,6	0,1	0,1
Bateau	0,9	1,6	1,7	0,7	0,1
Avion	1,7	2,1	2,2	0,3	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>29,7</b>	<b>35,0</b>	<b>38,5</b>	<b>5,3</b>	<b>3,5</b>

Les gaz à effet de serre pris en compte sont le CO<sub>2</sub>, le N<sub>2</sub>O, le CH<sub>4</sub>, le C<sub>2</sub>F<sub>6</sub>, le SF<sub>6</sub> et les HFC.

<sup>1</sup> L'usage du transport en commun à Québec, avec 9,3 %, est largement surpassé par Winnipeg et Calgary, mais réussit à faire mieux qu'Edmonton et Hamilton. Par rapport à ces régions, c'est au chapitre des déplacements à pied que Québec arrive en tête, avec 7,2 %. Voir le *Bulletin économique du transport*, numéro 22, p. 12.

<sup>2</sup> Environnement Canada, 1998, *Le transport des voyageurs au Canada*. <http://www.ec.gc.ca/ind/francais/transpo/default.cfm>

<sup>3</sup> Doucet, A. Joseph, *L'utilisation et l'évaluation d'instruments économiques dans le cadre du mécanisme de concertation sur les changements climatiques*. Green, Université Laval, mars 1999, p. 9-10.



# La forêt pour le bénéfice de ceux qui l'habitent...


Valérie Malka, ing.f.  
Association forestière Québec métropolitain

Nouveau moteur économique pour les milieux ruraux, le concept de forêt habitée s'impose de lui-même. Actuellement, le gouvernement touche annuellement 251 702 000 \$<sup>1</sup> en revenus provenant de la forêt publique. La majorité de ces sommes ne sont pas réinvesties dans les régions ressources. Les industries forestières exportent également leurs revenus loin des milieux ruraux. Les communautés dépendantes de la forêt ont donc décidé de ne plus attendre la Politique de forêt habitée promise depuis 1996<sup>2</sup> et annoncent la création d'un Secrétariat provincial des projets de forêt habitée<sup>3</sup>.

Localisé à la Forêt de l'Aigle à Maniwaki, le secrétariat aidera les collectivités locales à prendre en main la gestion des espaces forestiers qui les entourent. Plus concrètement, les projets de forêt habitée permettent la diversification de l'économie des régions en intégrant de nouvelles activités, dont l'écotourisme. Ce qui se concrétise par des initiatives originales dont l'aménagement de la faune (Ferland-Boileau), la randonnée pédestre et la revégétalisation de zones industrielles dégradées (Forêt habitée de Dudswell), la protection d'espèces vulnérables (massif du mont Gosford), l'éducation et la sensibilisation (la Forêt jardinée), etc.

Sur le plan social, ces projets permettent aux individus de s'impliquer concrètement et directement dans leur milieu. Le sentiment d'appartenance des populations locales et la cohésion entre les gens du milieu s'en trouvent fortifiés, en amenant ces mêmes individus à travailler à la réalisation d'un projet commun de société.

Dans la région de la Capitale nationale, Saint-Siméon Éco-Village développe un projet de forêt habitée basé sur la découverte des richesses patrimoniales. Appelé «Le Camp forestier Arthur Savard» en l'honneur d'un illustre bûcheron de Charlevoix, ce projet fait revivre la vie de chantier des années 1940.

Toujours dans la région, l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) est en voie de développer un projet se basant sur le concept de forêt habitée grâce à la réceptivité des intervenants de la municipalité des Cantons Unis de Stoneham et Tewkesbury. Le projet vise à permettre l'accès du mont Wright au grand public. Ce site est reconnu pour la qualité de ses parois d'escalade ainsi que pour ses forêts exceptionnelles. L'implication de l'AFQM vise le transfert de l'information aux résidents et la réalisation d'activités de sensibilisation, dont éventuellement une trousse éducative. L'AFQM a récemment aidé la municipalité à toucher une subvention de 49 000 \$ pour la mise en valeur du site. 



La forêt ancienne du Mont Wright

© AFQM

AAAFORÊT

<sup>1</sup> Abrégé de statistiques forestières canadiennes. 2000. Conseil canadien des ministres des forêts, chap.8.

<sup>2</sup> Le ministre Chevrette annonce une consultation et une politique sur la forêt habitée. Communiqué. Ministère des Ressources naturelles. 20 décembre 1996.

<sup>3</sup> Forêt habitée : le secrétariat provincial ouvrira cet été. Le Droit, 29 avril 2002.



## Le compostage facilité Guide sur le compostage domestique

Ce guide contient les principes de base pour l'apprentissage de la fabrication d'un compost de qualité. Le compost ainsi obtenu pourra améliorer les sols du potager, des plates-bandes ainsi que le terreau des plantes intérieures.

Disponible au CRE - Capitale nationale (7 \$) ou par la poste (10 \$)



*Il me fait plaisir, en tant que ministre délégué responsable de la région de la Capitale nationale, de m'associer au Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale, et mes partenaires pour la réalisation de ce Bulletin d'information favorisant ainsi la promotion de valeurs environnementales et le développement durable.*

Rosaire Bertrand

Ministre délégué responsable de la région de la Capitale nationale  
Député de Charlevoix



## Qu'est-ce que le CRE-Capitale nationale?

Le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif, créé en 1989, qui regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région 03.

Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources.

Sa stratégie privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion.

Ses objectifs :

- Regrouper les organismes, institutions, entreprises et individus oeuvrant à la préservation de l'environnement et au développement durable de la région de Québec;**
- Analyser et prioriser les éléments de la problématique environnementale régionale;**
- Promouvoir les stratégies et moyens d'action pour solutionner à la source les problèmes environnementaux;**
- Représenter les membres aux diverses instances de concertation régionale.**

En somme, le CRE-Capitale nationale est un organisme qui mise sur la diffusion de l'information et sur le dynamisme de ses membres pour faire de l'environnement une priorité régionale.

## Organismes environnementaux à but non-lucratif

APPEL du Lac Saint-Charles • Association de lutte contre l'Ambrosia (ALCA) • Association forestière Québec métropolitain (AFQM) • Carrefour Tiers-Monde • Centre éducatif Éco Naitre • Comité de l'environnement de la Côte-de-Beaupré • Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB) • Comité régional des usagers du transport en commun (CRUPEC) • Corporation d'actions et de gestion environnementales de Beauport (CAGEB) • Corporation d'aménagement et de la protection de la Saint-Anne (CAPSA) • Corporation de restauration de la Jacques-Cartier • Concertation recyclage Québec • Explos-Nature • Fondation en environnement et développement de la Région de la Capitale nationale • Groupe de recherche appliquée en macro écologie (GRAMÉ) • Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) • L'atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement • Les AmiEs de la Terre de Québec • Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent • Promo-Vélo • Québec'ERE • Rivière Vivante • Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban (SACLLM) • Société Linéenne du Québec • Union québécoise pour la conservation de la nature (UOCN) • Univerit Laval • Vivre en ville : Le regroupement pour le développement urbain, rural et villageois viable

## Autres organismes

Action des citoyens pour le maintien de la qualité de la vie à Québec (ACQVQ) • Agence de l'efficacité énergétique • ALCOA • ARC-Atelier de ré usinage de cartouches • Armée du Salut • Association de la maîtrise en environnement de Sherbrooke • Association des biologistes du Québec (ABO) • Association des industries forestières du Québec limitée • Auberge du Mont • Biomax • Boîte à Science – Conseil du loisir scientifique de Québec • BPH-Environnement • Centre de recherche pour la défense de Valcartier • Centre hospitalier universitaire de Québec • Comité populaire Saint-Jean-Baptiste • Comité Zip de Québec et Chaudière-Appalaches • Confédération québécoise des coopératives d'habitation (COCH) • Coop Zone Université Laval • Direction de la Santé publique de Québec • Fédération de l'UPA de la Rive-Nord • Innergex • Municipalité de Charlevoix • Municipalité de Lac-Beauport • Papiers Stadacona • Pyrovac International • Recycampus • Recyclage Vanier • Ressourcerie Lac Saint-Charles • Ressourcerie Côte-de-Beaupré • Société des Amis du Jardin Van den Hende • Transfert environnement • Viabilys • Ville de Château-Richer • Ville de Québec

Si le nom de votre organisme n'est pas sur cette liste, contactez-nous!

## Oui, je deviens membre du CRE-Capitale nationale!

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif (OBNL)                | <input type="checkbox"/> 1 AN (20,00\$)    | <input type="checkbox"/> 3 ANS (50,00\$) |
| <input type="checkbox"/> Membre individuel                                  | <input type="checkbox"/> 1 AN (10,00\$)    | <input type="checkbox"/> 3 ANS (25,00\$) |
| <input type="checkbox"/> Autre (entreprises, municipalités, OBL, instit...) | <input type="checkbox"/> 1 AN (75,00\$)    |  |
| <input type="checkbox"/> Bulletin (gratuit pour les membres)                | <input type="checkbox"/> 10,00\$ PAR ANNEE |  |

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_ NOM DU REPRÉSENTANT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODEPOSTAL \_\_\_\_\_

NO TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ NO TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

### PAIEMENT :

Chèque joint       Argent       VISA       MASTERCARD

Numéro de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Prière de libeller votre chèque à l'ordre de

## Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale)

1085, avenue Salaberry, bureau 316, Québec, (Québec), G1R 2V7 • www.cre-capitale.org  
Téléphone : (418) 524-7113 • Télécopieur : (418) 524-4112 • Courriel : info@cre-capitale.org